



## FICHE DE POSTE

### ACCOMPAGNATEUR (TRICE) DE VIE EN MILIEU SCOLAIRE ET/OU A DOMICILE

#### I – Cadre de la mission :

L'accompagnateur (trice) de vie effectue les services attendus par les personnes auprès desquelles il (elle) intervient pour préserver ou restaurer leur autonomie, les accompagner et les suivre dans leur lieu de vie et faciliter leur quotidien dans les actes essentiels. Aide humaine qui répond à des besoins particuliers, il (elle) contribue pour partie à la compensation de limitations d'activités liées aux altérations des fonctions motrices, sensorielles, intellectuelles, psychiques, psychologiques, polyhandicap, ou à une maladie invalidante. Il (elle) permet à la personne de développer sa capacité d'autonomie, de communication et d'expression.

##### *I - a : En milieu scolaire*

L'Accompagnateur (trice) de Vie est amené(e) à effectuer différents types d'activités :

- Du projet personnalisé d'éducation et de scolarisation aménagée d'un élève à l'école primaire ;
- Du projet personnalisé de scolarisation en collège ou en lycée ;
- Du projet d'études individualisé de l'étudiant en milieu universitaire ;
- Des interventions dans la classe définies en concertation avec l'enseignant et en dehors des temps d'enseignement (accueil, interclasse, repas, récréation, études, garderies, ...)
- Des participations aux sorties de classe ;
- L'accomplissement de gestions techniques.

Il (elle) permet notamment de développer la capacité d'autonomie, de communication et d'expression de l'élève.

Il (elle) agit sous la responsabilité de l'association employeur et gestionnaire du dispositif d'accompagnement scolaire des enfants et adolescents présentant une incapacité.

Dans la classe, il (elle) agit sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant et l'autorité du Directeur d'école ou du Chef d'établissement.

Il (elle) travaille en concertation et en collaboration avec l'enseignant, l'équipe éducative, la famille et les intervenants spécialisés

Il (elle) agit, en tout autre lieu d'exercice de sa mission, notamment les lieux d'activités périscolaires, sportives, cultures, loisirs, ...

##### *I - b : A domicile*

Il (elle) soutient à domicile et dans les situations de la vie sociale une personne, peu importe son âge, en situation de handicap ou de dépendance qui a besoin d'aide, dans le respect de ses choix de vie. En fonction des potentialités et des incapacités constatées de la personne en situation de besoin d'aide. Il (elle) décline ses fonctions selon deux logiques d'intervention :

- Aider à faire (inciter, accompagner, soulager, apprendre à faire) ;
- Faire à la place de quelqu'un qui est dans l'incapacité totale de faire seul.

Il (elle) développe des compétences techniques et relationnelles pour :

- La réalisation de tâches domestiques (entretien du logement, du linge, courses, préparation des repas) ;
- L'assistance pour les actes qui les concernent personnellement (leur hygiène corporelle, leur alimentation, leurs déplacements) ;
- L'Assistance pour les activités de la vie sociale, relationnelle et éducative (scolarisation, activités sociales ou de loisirs, démarches administratives, lien social).

L'Accompagnateur (trice) de Vie agit sous la responsabilité de l'association employeur.

#### II – Missions :

##### *II - a : En milieu scolaire*

L'accompagnateur (trice) de vie accompagne des enfants, adolescents ou jeunes adultes en situation de handicap, le but étant de faciliter leur scolarisation. Cet accompagnement doit être actif, tant sur le plan matériel, moral que pédagogique.

Il (elle) a pour mission principale l'aide à l'accueil et la scolarisation individualisée des élèves en situation de handicap pour lesquels cette aide aura été reconnue comme nécessaire par l'autorité compétente. Cet accompagnement individuel peut être discontinu ; ainsi il (elle) peut être amené(e) à intervenir auprès de plusieurs élèves.

Il (elle) peut être affecté(e) à un établissement scolaire pour faciliter le fonctionnement des dispositifs collectifs d'intégration des élèves présentant un handicap (CLIS, UPI) et exercer une mission de renforcement de l'équipe éducative et d'encadrement des élèves.

Il (elle) veille et agit dans tous les cas pour que l'élève soit installé dans les conditions optimales de sécurité et de confort. Il (elle) favorise la socialisation de l'élève, notamment sa participation aux activités collectives et ses relations inter-individuelles. Il (elle) relaye, selon les besoins, les discours, consignes et actions de l'enseignant.

##### *II - b : A domicile*

L'accompagnateur (trice) de vie permet le maintien à domicile d'une personne, peu importe son âge, en situation de handicap ou de dépendance en l'assistant dans les actes de la vie quotidienne. Son travail s'arrête là où commencent les interventions des spécialistes (professionnels de la santé, aide-soignants, travailleurs sociaux, éducateurs).

### III – **Fonctions et activités principales :**

#### *II - a : En milieu scolaire*

Fonctions et activités principales à destination d'enfants, adolescents ou jeunes adultes en situation de handicap :

- Fonction d'accompagnement de l'élève dans les actes de la vie quotidienne afin qu'il puisse évoluer dans des conditions satisfaisantes de sécurité, de confort et d'hygiène, incluant l'installation matérielle et l'utilisation de matériel adapté ;
- Fonction de socialisation favorisant l'intégration des enfants, adolescents ou jeunes adultes dans la vie sociale notamment sa participation aux activités collectives et ses relations interindividuelles ;
- Fonction éducative visant le développement de l'autonomie et des capacités d'apprentissage de l'élève ou de l'étudiant. Faciliter la mise en œuvre des apprentissages, en relayant selon les besoins de l'élève, les consignes, les propos, les discours et actions de l'enseignant ;
- Fonction de communication liée à la gestion des relations avec les différents partenaires du projet personnalisé de scolarisation. Repérer et comprendre les besoins de l'élève pour créer des réponses adaptées destinées à réduire la situation de handicap et stimuler l'autonomie. Veillez à ne pas faire écran entre l'élève et son environnement, à ne pas créer une relation trop exclusive avec l'élève, à faire preuve de neutralité bienveillante dans un cadre de confiance basée sur le respect.

#### *II - b : A domicile*

Fonctions et actions principales à destination d'une personne, peu importe son âge, en situation de handicap ou de dépendance :

- Aide à la toilette (sauf si celle-ci fait l'objet d'une prescription médicale) ;
- Aide à l'habillage ;
- Aide aux tâches domestiques (entretien du logement et du linge) ;
- Aide aux courses et accompagnement aux rendez-vous médicaux ;
- Aide à la préparation et à la prise du repas ;
- Aide à la mobilisation, aux déplacements et à l'installation ;
- Aide aux démarches administratives ;
- Aide la rupture de l'isolement (promenades, ...) ;
- Stimuler les activités intellectuelles, sensorielles et motrices de la personne.

#### **Compétences requises et qualités**

Discretion professionnelle, confidentialité et neutralité  
Courtoisie, tolérance, et respect  
Ecoute, vigilance, et réactivité  
Savoir-être  
Adaptabilité et attitude responsable  
Ponctualité  
Communication  
Empathie  
Savoir rendre compte à sa hiérarchie, ...

\*\*\*\*



## **ACCUSE DE RECEPTION DE LA FICHE DE POSTE**

**ACCOMPAGNATEUR (TRICE) DE VIE EN MILIEU SCOLAIRE ET/OU A DOMICILE**

**NOM** ..... **PRENOM** .....

Je soussigné(e) .....

certifie avoir pris connaissance de la présente fiche de poste et m'engage à la respecter scrupuleusement en tout point.

J'accepte le principe que cette fiche de poste peut être évolutive en fonction des besoins de l'activité.

Ceci prend effet à compter de la date de signature.

**Fait en UN exemplaire qui m'a été remis.**

**Nouméa, le** .....

**SIGNATURE DE L'ACCOMPAGNATRICE DE VIE**

*Précédée de la mention lu et approuvée*